

République Française

DEPARTEMENT
DES ALPES DE
HAUTE-PROVENCE

Arrondissement
de DIGNE LES BAINS

COMMUNE de SAINT-JURS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) commune de SAINT-JURS, du 14 septembre 2020 au 15 octobre 2020 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Christophe BONNET a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de MARSEILLE.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de en mairie de SAINT-JURS rue de la Forge 04410 Saint-Jurs, pendant la durée de l'enquête, du 14 septembre 2020 Au 15 octobre inclus,

Les lundis, mercredis et vendredi matin de 9h à 12h à l'exception des dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-JURS rue de la Forge.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de SAINT-JURS dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site de la commune à l'adresse suivante : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr
rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Saint-Jurs

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à: www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr
rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Saint-Jurs
Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de SAINT-JURS pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 14/09 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 23/ 09 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 02/10 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 15/10 de 9 heures à 12 heures,

Et assurera une permanence téléphonique sur RDV le mercredi 07/10 prise de rendez-vous obligatoire auprès de la mairie.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de SAINT-JURS et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr
rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Saint-Jurs

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de SAINT-JURS

le maire Danielle URQUIZAR

